

Image not found or type unknown



Attestation de provenance des fonds

Par **val51**, le **04/02/2015** à **19:53**

Bonjour,

Mon amie va signer l'acte final d'achat de son appartement dans une semaine.

Le notaire lui a demandé d'accompagner le virement pour son apport d'une attestation de provenance émise par la banque.

Le virement a déjà été réalisé vers le compte du notaire.

Une telle attestation de provenance est-elle obligatoire ?

Peut-elle être fournie après le virement ?

Merci pour vos réponses